



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 18 décembre 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **18** - Présents : **12** - Pouvoir(s) : **3** - Votants : **15**

Présent(s) : J. RAILLARD – M. RIGOUIN – B. LANDAIS – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – M. POUSSIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN – J. DELAUNAY – C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

Mme Soizick SOULARD a donné pouvoir à M. Jean RAILLARD
Mme Marie CONNEAU a donné pouvoir à M. Benoît LANDAIS
Mme Marie-France THELIER a donné pouvoir à M. Michel RIGOUIN

Absent(s) excusé(s) : Mmes Christine MOREAU, Delphine LEROY et M. Benoît GAUTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LECOQ a été désigné secrétaire de séance.

TARIFS 2024 – SERVICES ENFANCE

N° 2023-084

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2022-083, en date du 12 décembre 2022, relative aux tarifs communaux du service enfance applicables sur l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous à compter du 1^{er} Janvier 2024 :

SERVICE ENFANCE TARIFS

Forfait annuel d'adhésion aux services périscolaires, par famille (frais de dossier d'inscription et de réinscription)	7,00
ANIMATION - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)	
3 tranches de quotient familial : 1 = 0 à 900 ; 2 = 901 à 1100 ; 3 > à 1100 et tarif appliqué aux familles ne souhaitant pas communiquer leur quotient ou n'ayant pas fournis les documents permettant le calcul du quotient	
PERISCOLAIRE	
Accueil périscolaire : de 7h30 à 8h45	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,05
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,35
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,65
Accueil périscolaire : de 16h30 à 19h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,25
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,55
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,75
MERCREDIS LOISIRS	
ALSH - Mercredis loisirs : accueil du soir : 18h00 à 19h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,05
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,35
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,65
ALSH - Mercredis loisirs : forfait demi-journée de 13h30 à 18h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	4,10
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	4,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	4,90
Repas (indépendant du QF) uniquement de 11h45 à 13h30	3,60
TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)	
Facturation mensuelle/enfant	7,50
PETITES VACANCES - JUILLET - 1 SEMAINE EN AOÛT	
ALSH Vacances - accueil du matin de 7h30 à 9h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,15
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,45
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,75
ALSH Vacances - accueil du soir : 18h00 à 19h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	1,05
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	1,35
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	1,65
ALSH Vacances - tarif journée sortie incluse de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ou veillée incluse (repas soir compris)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	9,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	11,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	12,50
Repas (indépendant du QF)	3,60
ALSH Vacances - tarif journée de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	6,30
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	6,60
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	6,90
Repas (indépendant du QF)	3,60

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 053-215301276-20231220-2023_084-DE



ALSH Vacances - tarif par demi-journée de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 18h00	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	4,70
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	4,80
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	4,85
ALSH Vacances – tarif par demi-journée de 13h30 à 18h00 avec veillée incluse (repas soir compris)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	8,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	9,30
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	10,55
ALSH Vacances - forfait semaine sortie incluse sur 4 jours si férié (hors fin de semaine) ou veillée incluse (repas soir compris)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	24,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	27,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	29,50
Repas (indépendant du QF)	3,60
ALSH Vacances – forfait semaine : sortie incluse sur 5 jours (hors fin de semaine) ou veillée incluse (repas soir compris)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1	28,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 2	31,50
Enfant de moins de 11 ans - QF 3	34,50
Repas (indépendant du QF)	3,60
ALSH Vacances - camps sur 5 jours (hors fin de semaine)	
Enfant de moins de 11 ans - QF 1 (repas compris)	75,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 2 (repas compris)	81,00
Enfant de moins de 11 ans - QF 3 (repas compris)	87,00
RESTAURATION SCOLAIRE	
Ces tarifs peuvent être modifiés en cours d'année en fonction des bilans issus du compte-administratif	
ENFANTS DE LASSAY-LES-CHATEAUX	
4 tranches de quotient familial : S = 0 à 499 ; 1 = 500 à 900 ; 2 = 901 à 1100 ; 3 > à 1100 et tarif appliqué aux familles ne souhaitant pas communiquer leur quotient ou n'ayant pas fournis les documents permettant le calcul du quotient	
Enfant en élémentaire - QF S	1,00
Enfant en élémentaire - QF 1	3,15
Enfant en élémentaire - QF 2	3,55
Enfant en élémentaire - QF 3	4,00
Enfant en maternelle - QF S	1,00
Enfant en maternelle - QF 1	2,75
Enfant en maternelle - QF 2	3,05
Enfant en maternelle - QF 3	3,35
ENFANTS HORS COMMUNE	
Enfant en élémentaire	5,80
Enfant en maternelle	4,20

Vote : Pour : à l'unanimité

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 20 décembre 2023
Le Maire,

Jean RAILLARD



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 053-215301276-20231220-2023_084-DE